



Travaux logement du bas signifié sur bail durée dépassé

Par **Flaco34**, le **24/10/2012** à **19:19**

Bonsoir

Voila je vous explique ma mésaventure , locataire d une maison de village depuis le Mois de Juin 2012 ,
au moment de signé mon bail j' ai eu l information que des travaux de construction d' un appartement seront effectué en dessous de mon logement pour une période de 2 Mois (Juillet et Aout)cela a été marqué sur mon bail .
Problème nous sommes fin Octobre toujours les travaux et l agence immobilière fait la sourde oreille .
Question ai je un recours ??

Merci pour vos réponses cordialement